

Présentation d'Antoine Bruguerolle

Cher confrère,

Vous appartenez à notre Compagnie depuis le 09 mai 2003 date de votre élection ; vous étiez présenté par notre confrère Robert Debant sur proposition du groupe des indépendants. Rien d'étonnant à cela puisque votre père est protestant et votre mère catholique. Quant à Rober Debant, chacun connaît ici son implication dans la défense du patrimoine, défense qui constitue le cœur de vos préoccupations.

Vous avez été reçu le 20 juin suivant sous la présidence du pasteur Roger Grossi.

Vous êtes né à Alès le 27 août 1954 ; votre père était notaire et votre mère magistrate. Vous faites votre scolarité primaire à l'école publique de Bessèges puis vous devenez pensionnaire au lycée Daudet.

Vous entreprenez les difficiles études d'architecte et parallèlement vous suivez des cours d'histoire de l'art sanctionné par un DEUG. Vous êtes titulaire d'un diplôme d'études supérieures pour la connaissance et la conservation des monuments anciens (Ecole de Chaillot) ce qui vous vaut le titre prestigieux d'architecte du patrimoine.

Pendant 3 ans à mi-temps, vous devenez architecte des bâtiments de France avant d'ouvrir votre cabinet en libéral.

Vos réalisations sont très nombreuses dans la mise en valeur d'édifices au titre des monuments historiques et leur restauration. Votre nom est celui d'un architecte recherché et renommé bien au-delà de nos frontières. Vous avez exercé des missions au Cambodge, en Tchèque, en Grèce, en Macédoine, en Bulgarie, en Argentine et j'en oublie sans doute.

L'Académie ne peut que se féliciter de vous avoir en son sein, propriétaire de deux bâtiments protégés au titre des monuments historiques, nous avons besoin de votre expertise pour assurer au mieux les travaux de conservation ou de restauration de ces locaux. Vous avez bien voulu mettre à notre disposition votre savoir-faire et ce gracieusement. Nous mesurons chaque jour la chance que nous avons de vous compter parmi nous.

La conservation du patrimoine est une préoccupation de l'humanité qui ne date pas d'aujourd'hui. Dans un article publié le 13 mars 1832 dans la revue des Deux Mondes, intitulé « Guerre aux démolisseurs », Victor Hugo déplorait que « chaque jour quelque vieux souvenir de la France s'en va avec la pierre sur laquelle il était écrit » et il ajoutait : « on fait des lois sur tout, pour tout, contre tout, à propos de tout [...]et une loi pour les monuments, une loi pour l'art,[...]une loi pour les souvenirs, une loi pour les cathédrales,

une loi pour l'œuvre collective de nos pères, une loi pour l'histoire , une loi pour le passé[...], cette loi nous ne la ferons pas ». Fort heureusement et sans doute en partie en raison de ce pamphlet, l'écrivain a été démenti et des textes ont été publiés pour protéger notre patrimoine. Il n'en reste pas moins que la vigilance est de tous les instants, grande est la tentation de faire table rase du passé ou simplement de le laisser peu à peu se dégrader au point ensuite de ne plus pouvoir le restaurer car trop couteux. Parfois il advient que l'atteinte au patrimoine résulte d'une volonté idéologique. En 2016, la Cour pénale internationale, pour la première fois, a condamné un membre d'une organisation terroriste pour avoir dirigé intentionnellement des attaques contre dix des monuments les plus importants et les plus connus de Tombouctou, ville malienne, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'atteinte au patrimoine est un crime contre la culture, un crime de guerre.

Une des missions de notre Académie de par ses statuts est de veiller « aux beaux-arts » et donc à l'architecture de notre ville. Votre souci rejoint le nôtre ; lors de votre réception vous avez défini ainsi votre métier : *« nos villes sont inscrites dans des sites ou des paysages composés par l'histoire. La question qui se pose à nous est de savoir ce que l'on fait de cet héritage et c'est là le principal sujet de ma pratique. Quelle est l'histoire de nos villes ? comment se sont-elles constituées dans le temps ? Qu'en faisons-nous ? Je propose à des municipalités ou à des promoteurs d'adopter des plans raisonnés de développement ou de réaliser des projets fondés sur la mise en valeur de ce patrimoine »*.

L'Académie constatant, qu'en dehors du secteur sauvegardé, il y a un déficit de protection de quartiers urbains et d'une manière générale un défaut d'attention aux faubourgs datant des XVIII^e et XIX^e siècle, a accompli une double démarche.

Elle a, tout d'abord, dressé un inventaire identifiant des édifices présentant une sensibilité patrimoniale particulière. Ce document est achevé. Il comporte 667 pages et a été transmis aux édiles de la ville.

Elle a ensuite entrepris une promenade dans les faubourgs de Nîmes, quartier par quartier, en regardant attentivement les façades des immeubles et des maisons et en détaillant leur histoire. Ce travail est toujours en cours. Il s'agit d'une sélection du diagnostic patrimonial des faubourgs.

Bien entendu vous avez non seulement participé à cette œuvre, mais en votre qualité d'architecte du patrimoine vous avez en quelque sorte authentifié et « labellisé » cet immense recensement.

Tous ces documents sont consultables sur notre site internet.

Vous avez présenté deux communications. Une première, en 2005, sur la restauration que vous avez conduite de l'hôtel de Hauranne à Bayonne, une seconde le 03 octobre

2014 en collaboration avec notre consœur Hélène Deronne intitulée « *Patrimoines ? regards à travers l'histoire de la ville* ».

Aujourd'hui vous nous proposez « *Une promenade architecturale et urbaine sur l'avenue Jean Jaurès* ». Les nîmois sont fiers de cette avenue que d'aucuns n'hésitent pas à comparer aux Champs Elysées, remarquablement réhabilité dans sa partie centrale par Jean-Michel Wilmotte. Vous vous intéressez non plus aux allées centrales mais aux édifices qui encadrent de chaque côté cette avenue et qui recèlent des richesses que vous nous présentez.

Nous vous écoutons.

Michel Belin

Président